



Année scolaire 2020 / 2021

Collège Notre-Dame de la Faye

2, rue du 19 Mars 1962
43110 AUREC SUR LOIRE
☎ 04 77 35 47 27

Contrat de scolarisation

Monsieur, Madame agissant en qualité de père, mère, tuteur, déclarent avoir pris connaissance du dossier d'inscription (convention financière 2020/2021 et autres documents l'accompagnant) et déclarent les accepter sans réserve.

Ils demandent l'inscription de leur enfant qui sous réserve d'acceptation du dossier, sera scolarisé(e) en classe de à compter de la rentrée scolaire 2020 et s'engagent en contrepartie de cette scolarisation, à régler la contribution familiale au fonctionnement de l'Établissement ainsi que les autres dépenses pour autres services (cotisation annuelle, assurances, frais d'envois, voyages et sorties pédagogiques, fournitures scolaires prises au Collège, frais d'inscription aux examens...), dont leur enfant aura bénéficié et dont les tarifs figurent dans la convention financière.

L'Établissement, représenté par son Chef d'Établissement, Monsieur Eric LAURANSON, s'engage, sous réserve d'acceptation du dossier, à assurer sa scolarisation, au sein de l'Établissement.

Pour marquer leur accord, Monsieur, Madame remettent un chèque d'inscription de 65 euros (encaissé dès réception du dossier d'inscription) ainsi qu'un chèque de caution des livres de 50 € accompagné de tous les documents nécessaires à l'inscription et signent le présent contrat de scolarisation. Les chèques sont à libeller à l'ordre de l'O.G.E.C.

Le Chef d'Établissement :
E. LAURANSON

Les Parents ou représentants légaux de l'élève :
(faire précéder les signatures
de la mention « lu et approuvé »)